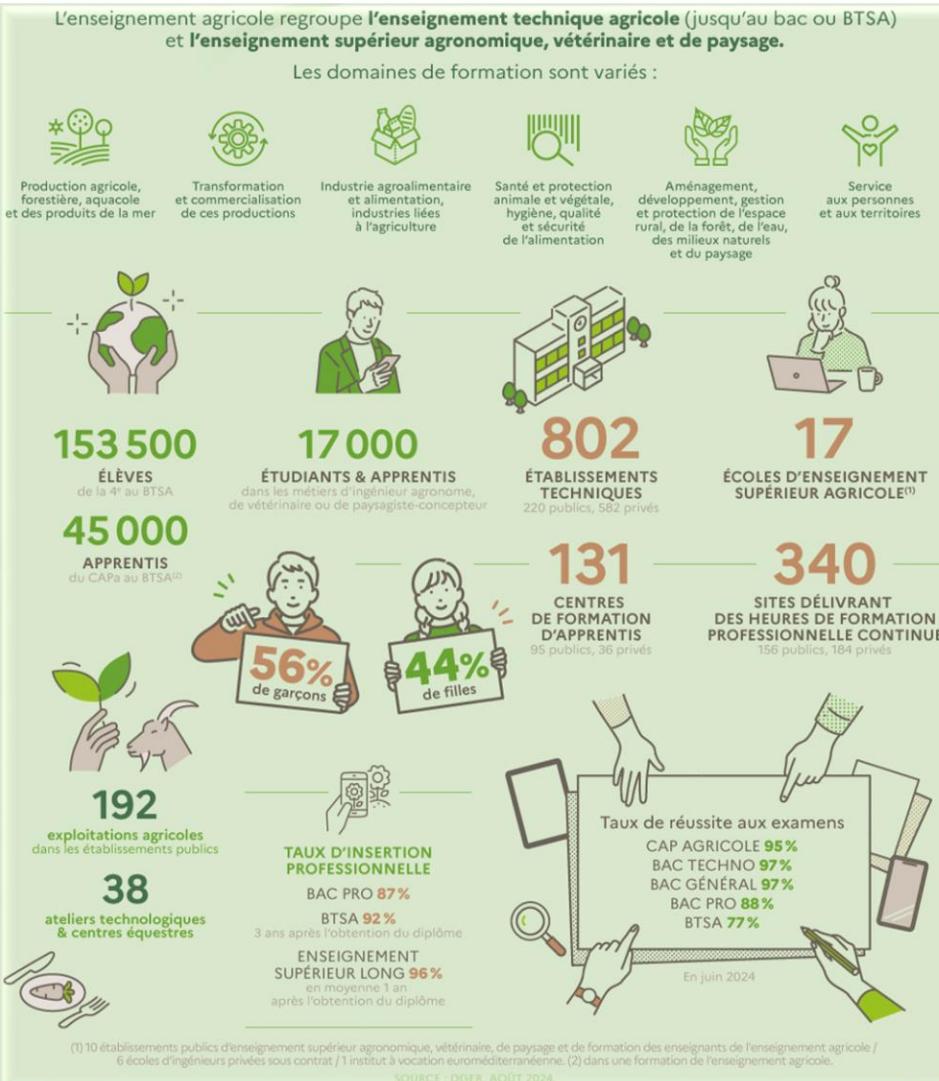


BIENVENUE AU CFA AGRICOLE DU LOIRET DE BELLEGARDE



INFORMATION et ORIENTATION
GROUPE DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC DU LOIRET
Rentrée 2026

AVEC LE CFA AGRICOLE DE BELLEGARDE PARTICIPEZ À L'AVENTURE DU VIVANT, REVELEZ VOTRE TALENT !



LE CFA AGRICOLE DE BELLEGARDE, VOTRE PARTENAIRE APPRENTISSAGE DEPUIS PRES DE 50 ANS

Le CFA Agricole de Bellegarde accueille 400 apprentis et a un taux de réussite aux examens proche de 90 %.

Des formations professionnelles, du CAP au BTS dans 8 filières :

- **Productions Horticoles** (*Maraîchage, Arboriculture, Pépinière, Productions florales*)
- **Productions Agricoles** (*Productions végétales et/ou Animales*)
- **Agronomie et Cultures durables**
- **Travaux Paysagers, Espaces verts**
- **Forêt** (*Travaux Forestiers, Sylviculture, Conduite de machines forestières*)
- **Gestion Forestière**
- **Cynégétique**
- **Agroéquipement et Conduite de machines agricoles**
- **Technico-commercial**: Dans 3 options « *Biens et Services pour l'Agriculture* », « *Produits de la filière Forêt-Bois* », ou « *Univers Jardins et Animaux de compagnie* ».



FILIERE PRODUCTIONS HORTICOLES

(Maraîchage, Pépinière, Arboriculture, Floriculture)

- **CAPa Métiers de l'Agriculture spécialité Productions Horticoles en apprentissage**

Ce cursus de niveau 3 permet de former des ouvriers qualifiés qui exécutent des travaux de préparation du sol, de semis, de bouturage, repiquage, rempotage, marcottage, suivi de différentes cultures, préparation de commandes...

- **Bac Pro Conduite de Productions Horticoles en apprentissage**

Ce cursus de niveau 4 forme des salariés hautement qualifiés sur des postes de chef d'équipe, chef de culture ou responsable technique d'unité de production horticole. Ils organisent l'ensemble de la production, suivent le calendrier de production, le conditionnement et les expéditions en tenant compte du respect de l'environnement.

- **Brevet Professionnel Responsable de productions légumières, fruitières, florales et de pépinières BP niv.4 en apprentissage Nouveau**

Ce cursus de niveau 4 forme des salariés hautement qualifiés, chef de culture ou chef d'exploitation dans une structure horticole. Les secteurs d'activité sont variés : pépinières, productions florales, productions légumières, productions fruitières, plantes à parfum, aromatiques ou médicinales. Ils mettent en œuvre la conduite technico-économique d'un ou plusieurs ateliers de production horticole, réalisent l'implantation, l'entretien et la récolte des cultures, gèrent et animent une équipe de travail. Activité exercée dans des contextes variés (plein champ, sous abri, hors-sol), et fortement dépendante de la saisonnalité et de la demande commerciale. Le candidat doit être issu d'un titre ou diplôme de niveau 3(CAP, CAPa, BEP, BEPA, BPA...), ou être issu d'un autre BAC général ou professionnel (possibilité de parcours individualisé), ou avoir suivi une scolarité complète de classe de seconde, ou justifier d'1 année d'expérience professionnelle effective dans le milieu Horticole. À noter : ce diplôme est délivré par unités capitalisables.

- **BTSA Technico-commercial Univers Jardins et Animaux de Compagnie en apprentissage**

Ce cursus de niveau 5 forme des cadres technico-commerciaux sédentaires ou itinérants qui prospectent et conseillent les prospects et clients sur tous les produits et services des filières du jardin, des végétaux d'ornement, des animaux de compagnie et les équipements associés. Les conseillers-vendeurs et technico-commerciaux tiennent compte du marché, de la concurrence, et de la réglementation.



FILIERE PRODUCTIONS AGRICOLES ET CONDUITE DE MACHINES AGRICOLES

- **CAPa Métiers de l'Agriculture – Grandes cultures en apprentissage**

Ce cursus de niveau 3 forme des ouvriers qualifiés et polyvalents, capables de conduire une ou plusieurs productions végétales. Ils utilisent les différents matériels et équipements nécessaires aux travaux d'exploitation et réalisent leur travail en respectant les principes de durabilité.

- **Brevet Professionnel Conducteur de Machines Agricoles de niveau 4 en apprentissage en remplacement du CS Tracteurs et Machines Agricoles– Utilisation et Maintenance de niveau 3 en apprentissage**

Ce cursus de niveau 4 forme des salariés hautement qualifiés capables d'organiser des chantiers de travaux agricoles, préparer le matériel et les équipements nécessaires à la réalisation des chantiers, réaliser des travaux mécanisés en tenant compte de la transition agroécologie et du respect de l'environnement. Ils Assurent la maintenance du matériel et des équipements et effectuent le suivi du matériel et des fournitures.

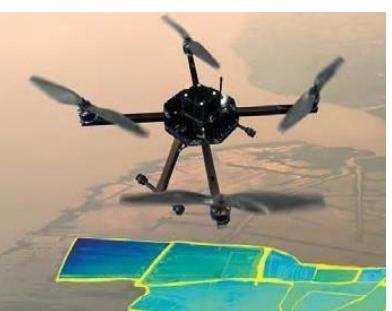
Le candidat doit avoir 18 ans au moins, posséder au minimum un CAP Agricole, ou être issu d'un autre BAC général ou professionnel (possibilité de parcours individualisé), ou avoir suivi une scolarité complète de classe de seconde, ou attester d'une année d'activité à temps plein dans une ETA ou CUMA. À noter : ce diplôme est délivré par unités capitalisables.

- **Bac Pro Conduite et Gestion d'une entreprise agricole Productions Végétales et animales en apprentissage**

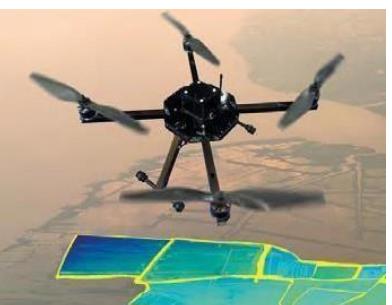
Ce cursus de niveau 4 forme des salariés hautement qualifiés pour la conduite technico-économique de leurs productions végétales et/ou animales, la transformation de tout ou partie des produits. Ils contribuent positivement aux questions environnementales et sociétales.

- **Bac Pro Agroéquipement en apprentissage Rentrée 2027**

Ce cursus de niveau 4 forme des salariés hautement qualifiés pour la conduite et l'entretien de matériels et d'équipements qui intègrent les nouvelles technologies (GPS, automatismes, électronique). Les enjeux de développement durable et les connaissances en agriculture y sont associés.



FILIERE PRODUCTIONS AGRICOLES et AGROEQUIPEMENT



■ **BTSA Agronomie et Cultures Durables (ex Agronomie Productions Végétales) en apprentissage**

Ce cursus de niveau 5 forme des agronomes opérationnels et adaptables dans un contexte d'une agriculture en pleine mutation. Les techniciens interviennent sur l'ensemble de la filière des grandes cultures dans les domaines de la production, de l'expérimentation et du conseil et contribuent positivement aux questions environnementales et sociétales.

■ **BTSA Analyse, Conduite, Stratégie de l'Entreprise agricole en apprentissage**

Ce cursus de niveau 5 forme des cadres et des techniciens supérieurs capables d'apporter un conseil global et mettre en œuvre un projet de gestion en entreprise tout en s'adaptant au contexte d'une agriculture en pleine mutation. Ils interviennent sur l'ensemble des filières grandes cultures et de l'élevage, dans les domaines du conseil, de la banque et de l'assurance.

■ **BTSA Technico-commercial Biens et Services pour l'Agriculture en apprentissage (Ex Agrofournitures) en apprentissage**

Ce cursus de niveau 5 forme des cadres technico-commerciaux sédentaires ou itinérants qui prospectent et conseillent les prospects et clients sur tous les produits et services dont l'agriculture a besoin. Ils tiennent compte du marché, de la concurrence, et de la réglementation.

FILIERE PAYSAGE-ESPACES VERTS

- **CAPa Jardinier Paysagiste en apprentissage**

Ce cursus de niveau 3 forme des ouvriers qualifiés, capables d'exécuter des travaux d'entretien et d'aménagements paysagers pour des entreprises du paysage, des villes, des collectivités territoriales



- **Bac Pro Aménagements Paysagers en apprentissage**

Ce cursus de niveau 4 forme des salariés hautement qualifiés capables de participer à la conduite de chantiers paysagers et à l'entretien d'espaces paysagers. Ils sont en relation avec les partenaires, les clients et les fournisseurs.

- **Brevet Professionnel Aménagements Paysagers niveau 4 en apprentissage**

Ce cursus de niveau 4 permet de former des salariés hautement qualifiés capables d'organiser et de gérer divers chantiers paysagers. Ils sont en relation avec les partenaires, les clients et les fournisseurs.

Le candidat doit être issu d'un titre ou diplôme de niveau 3(CAP, CAPa, BEP, BEPA, BPA...), ou être issu d'un autre BAC général ou professionnel (possibilité de parcours individualisé), ou avoir suivi une scolarité complète de classe de seconde, ou justifier d'1 année d'expérience professionnelle effective dans le milieu paysager.

À noter : ce diplôme est délivré par unités capitalisables.



- **BTSA Technico-commercial Univers Jardins et Animaux de Compagnie en apprentissage**

Ce cursus de niveau 5 forme des cadres technico-commerciaux sédentaires ou itinérants qui prospectent et conseillent les prospects et clients sur tous les produits et services des filières du jardin, des végétaux d'ornement, des animaux de compagnie et les équipements associés.

Les conseillers-vendeurs et technico-commerciaux tiennent compte du marché, de la concurrence, et de la réglementation.



FILIERE FORET – GESTION FORESTIERE

- **CAPa Travaux Forestiers en apprentissage** (*Formation par apprentissage en UC sur une durée d'1 an ; UNIQUEMENT à destination des candidats déjà titulaires d'un CAP ou ayant effectué une scolarité complète jusque fin de classe de 1ère.*)

Ce cursus de niveau 3, forme des ouvriers qualifiés, capables d'exécuter des travaux de sylviculture et de bûcheronnage selon les impératifs de production, tout en appliquant les règles de sécurité et de respect de l'environnement.



- **Bac Pro Forêt en apprentissage**

Ce cursus de niveau 4 forme des salariés hautement qualifiés qui réalisent des opérations d'entretien du patrimoine forestier, des travaux d'abattage et de façonnage. Ils participent à la gestion d'un chantier dans le respect des règles et des techniques de sécurité.



- **Brevet Professionnel Responsable de Chantiers de Bûcheronnage Manuel et Débardage en apprentissage -Nouvelles options**

Ce cursus de niveau 4 permet de former des salariés hautement qualifiés capables d'organiser et de gérer divers chantiers forestiers. Ils sont en relation avec les partenaires, les clients et les fournisseurs. Le candidat doit être issu d'un titre ou diplôme de niveau 3 (CAP, CAPa, BEP, BEPA, BPA...), ou être issu d'un autre BAC général ou professionnel (possibilité de parcours individualisé), ou avoir suivi une scolarité complète de classe de seconde, ou Justifier d'1 année d'expérience professionnelle effective dans le milieu forestier À noter : ce diplôme est délivré par unités capitalisables.



- **CS Techniques Cynégétiques en apprentissage**

Le technicien cynégétique contribue au développement durable de la chasse. Il suit et gère les populations de gibiers et leurs habitats afin de contribuer à la mise en place d'une exploitation rationnelle et durable des espèces. Il participe à des actions d'animation et de communication. Ce diplôme de niveau 4 est délivré par unités capitalisables.

FILIERE FORET – GESTION FORESTIERE



■ **CS Pilote de machines de bûcheronnage en apprentissage Nouveau**

Ce cursus de niveau 4 permet de former des salariés hautement qualifiés capables de régler la machine de bûcheronnage et mettre en œuvre les applications numériques, bûcheronner valoriser l'arbre, entretenir et maintenir les machines. Le profil d'emploi visé par le certificat de spécialisation est celui d'un opérateur qui utilise une machine de bûcheronnage afin d'assurer l'abattage et le façonnage de résineux ou de feuillus. Le candidat doit être titulaire d'un Bac pro, Brevet Professionnel ou BTSA dans les secteurs de la Forêt, de l'aménagement ou de l'agroéquipement ayant une réelle capacité à opérer sur porteur forestier. Cette formation est également accessible aux professionnels ayant une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans ce secteur d'activités ; par exemple les titulaires d'un BPA conducteur de machines forestières, ou les conducteurs de porteurs expérimentés

■ **BTSA Gestion Forestière en apprentissage**

Ce cursus de niveau 5 forme des techniciens forestiers capables de gérer et d'améliorer durablement une forêt, de mobiliser les bois et l'approvisionnement des unités de transformation.



■ **BTSA Technico-commercial Produits de la filière Forêt-Bois en apprentissage**

Ce cursus de niveau 5 forme des cadres technico-commerciaux sédentaires ou itinérants, capables de maîtriser les différents marchés des produits de la filière forêt-bois ainsi que les méthodes de mobilisation des produits forestiers. Ils tiennent compte du marché, de la concurrence, et de la réglementation.



ORGANISATION DES FORMATIONS

CAPa 2 ans

- 40 semaines en entreprise y compris congés légaux
- 12 semaines de regroupement au CFA par an
- 1 sem./3 sem. rythme d'alternance

BAC PRO 2 ans (Après la 2^{nde} de détermination)

- 32 semaines en entreprise y compris congés légaux
- 20 semaines de regroupement au CFA par an
- 15 jours/15 jours. rythme d'alternance

BTSA2 ans

- 32 semaines en entreprise y compris congés légaux
- 20 semaines de regroupement au CFA par an
- 15 jours/15 jours. rythme d'alternance

BREVET PRO en 2 ans

- 40 semaines en entreprise y compris congés légaux
- 12 semaines de regroupement au CFA par an
- 15 jours/15 jours. rythme d'alternance

CERTIFICAT DE SPECIALISATION 1 an

- 34 à 37 semaines en entreprise y compris congés légaux
 - 15/18 semaines de regroupement au CFA par an
 - 15 jours/15 jours. rythme d'alternance
- NB : En fonction du niveau du candidat, les formations peuvent être dispensées sur des durées réduites.

CAP

80% CCF-Contrôles en cours de formation
20% épreuves en contrôle terminal

BAC PRO, BTS Délivrance du diplôme

50% CCF-Contrôles en cours de formation
50% épreuves en contrôle terminal
Les formations de niv. 5 (BTS) permettent de bénéficier de 120 crédits Européens ECTS

BP et CS (Niv. 4) : Délivrance du diplôme

La totalité des UC – Unités Capitalisables doit être acquise (sous 5 ans)

FORMATIONS PAR APPRENTISSAGE AU CFA AGRICOLE de BELLEGARDE						
	PRODUCTIONS HORTICOLES	PRODUCTIONS AGRICOLES VEGETALES ET ANIMALES	AGROEQUIPEMENT	AMENAGEMENTS PAYSAGERS	FORêt	TECHNICO COMMERCIAL
Niveau 3	CAPa Métiers de l'Agriculture				CAPa Travaux Forestiers (Bûcheronnage, Sylviculture) uniquement en 1 an	
Niveau 4	Productions Horticoles (Pépinière, Maraîchage, Arboriculture, Floriculture)	Grandes cultures	BAC PRO Conduite et Gestion d'une Entreprise Agricole (CGEA) Polyculture et élevage	BP niveau 4 Conducteur de Machines Agricoles Rentrée 2024	BP niveau 4 Aménagements Paysagers	BP niveau 4 Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage
Niveau 5	BP niveau 4 Responsable de productions légumières, fruitières, florales et de pépinières Rentrée 2024	BAC PRO Conduite de Productions Horticoles (Pépinière, Maraîchage, Arboriculture, Floriculture)	BTSA Agronomie Cultures Durables (ACD)	BTSA Analyse, Conduite et Stratégie de l'entreprise AGRicole (ACS'AGRI)		BAC PRO Forêt
					CS niveau 4 Pilote de Machines de Bûcheronnage Rentrée 2024	CS niveau 4 Techniques Cynégétiques
						BTSA Technico-Commercial
						<ul style="list-style-type: none"> Produits de la filière Forêt-Bois Biens et services pour l'Agriculture Univers Jardins et Animaux de Compagnie



Le CFA Agricole de Bellegarde c'est aussi :

Des formations à l'attention des professionnels et des adultes :

- Permis tronçonneuse
- SST - PRAP

- Formations Certiphyto
- Formations professionnelles qualifiantes (espaces verts, horticulture,...)



L'APPRENTISSAGE : UNE FORMATION PRATIQUE ET THÉORIQUE



Un système de formation qui associe une formation reçue dans un CFA et dans une entreprise sur le principe de l'alternance

- A partir de 14-15 ans (Il faut avoir ses 15 ans avant le 31 décembre de l'année scolaire en cours) à l'issue d'une classe de 3^{ème} pour le CAPa, ou le Bac Pro en 3 ans
- **Apartir de 16 ans révolus** à l'issue de n'importe quelle classe pour le CAPa
- L'apprentissage concerne autant les filles que les garçons
- Entrée en apprentissage jusque 29 ans révolus et au delà pour un diplôme ou titre supérieur, travailleur handicapé, projet de création d'une entreprise.

L'APPRENTISSAGE : UN CONTRAT DE TRAVAIL, UN SALAIRE GARANTI



- Le contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation est signé avec l'entreprise pour la durée de la formation.
 - L'apprenti est un salarié, il reçoit à ce titre une rémunération basée sur le SMIC qui varie selon l'âge de l'apprenti
 - **Travaux réglementés** : la réglementation en vigueur depuis le 2 mai 2015 simplifie les modalités de dérogation à l'utilisation de machines dangereuses pour les jeunes entre 15 et 18 ans.
 - La déclaration de dérogation est **valable 3 ans** et peut être **renouvelée tous les 3 ans**.
 - <https://travail-emploi.gouv.fr/sites/travail-emploi/files/files-spip/pdf/declarationderogation.pdf>
 - Trouvez votre interlocuteur auprès de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS), de votre département.

REMUNERATION DE L'APPRENTI

- L'apprenti est lié à l'entreprise par un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation, signé pour la durée de la formation.
- L'apprenti est un salarié, il reçoit à ce titre une rémunération basée sur le SMIC qui varie selon l'âge de l'apprenti.

	1 ^{ère} année			2 ^{ème} année			3 ^{ème} année		
	Grille générique	Accord Branche AGRICOLE	Accord Branche PAYSAGE	Grille générique	Accord Branche AGRICOLE	Accord Branche PAYSAGE	Grille générique	Accord Branche AGRICOLE	Accord Branche PAYSAGE
Jusqu'à 17 ans inclus	27%	27%	27%	39%	39%	39%	55%	55%	55%
De 18 à 20 ans inclus	43%	50%	50%	51%	57%	60%	67%	67%	70%
21 ans et plus inclus	53%	53%	53%	61%	61%	63%	78%	78%	78%
26 ans et plus inclus	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Suite à l'augmentation anticipée du Smic au 1^{er} Novembre 2024, son montant mensuel brut s'élève à **1 801,80 €**, soit 1 426,30 € net. Le Smic horaire brut passe à 11,88€

À savoir : un accord collectif applicable à votre entreprise ou votre contrat de travail peut prévoir une rémunération plus favorable. D'autre part, vous avez droit à la prise en charge de vos frais de transport domicile-travail.

À noter : des dispositions conventionnelles ou le contrat de travail peuvent prévoir une rémunération plus favorable pour le salarié. **Dans le cadre d'un contrat de professionnalisation, le salaire n'est pas exonéré de cotisations sociales ni d'impôt sur le revenu.**

LE CFA AGRICOLE DE BELLEGARDE VOUS ACCOMPAGNE



Comment trouver un maître d'apprentissage ?

La démarche s'assimile à une véritable recherche d'emploi.

- Le CFA Agricole de Bellegarde vous accompagne dans cette démarche, en vous donnant accès à des offres et en facilitant le contact avec les entreprises et collectivités
- Le CFA Agricole de Bellegarde sécurise le parcours de ses apprentis en offrant :
 - Un dispositif de formation individualisée à chaque candidat
 - Une médiation pédagogique

DES AIDES POUR L'APPRENTI



- Des mesures en faveur de l'apprenti
 - L'aide au permis de conduire pour les apprentis (500€) jusque 2025.
 - Les aides aux frais annexes
 - Les aides d'Action Logement
 - Erasmus +
 - La carte d'étudiant des métiers
 - La prime d'activité
 - Le programme d'aide au départ en vacances
- Plus d'infos sur :
 - <https://formation.centre-valdeoire.fr/focus-sur/lalternance/les-aides-destinees-aux-alternants>
 - <https://www.actionlogement.fr/salarie/alternant>
 - [#TousMobilesPourLEmploi !](#)

DES AIDES POUR LES ENTREPRISES

Aide financière 2025 pour les entreprises du privé (En cours de redéfinition par l'état pour 2026)

Le Ministère du Travail a confirmé un changement du périmètre d'attribution de l'aide de l'Etat à l'embauche d'un apprenti en janvier 2025. Ainsi, un décret déterminera l'aide au recrutement d'apprentis selon les nouvelles modalités suivantes :

- **6 000 € maximum pour le recrutement d'apprentis en situation de handicap ;**
- **5 000 € maximum pour les entreprises de moins de 250 salariés ;**
- **2 000 € maximum pour les entreprises de 250 salariés et plus.**

L'aide concerne **chaque contrat d'apprentissage** conclu dès le lendemain de la publication du décret (courant janvier 2025) préparant à tout diplôme ou titre professionnel jusqu'au niveau master : bac +5 - niveau 7 du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).



Depuis le 1^{er} Novembre 2025, cette aide sera proratisée au jour près et non pas mois, afin de mieux refléter la durée réelle des contrats, notamment ceux de moins d'un an. Cette évolution induit, pour les contrats conclus à partir du 1er novembre 2025, un différé des premiers versements des aides par l'ASP qui ne seront effectués qu'à partir de mars 2026.

Cette aide concerne la première année d'exécution du contrat et se substitue totalement à l'aide unique aux employeurs d'apprentis.

Par ailleurs, le montant de l'aide sera maintenu à **6 000 € pour l'embauche d'apprentis en situation de handicap** et ce soutien restera **cumulable avec les aides spécifiques** qui leurs sont destinées.

Auprès de votre OPCO, accès à l'aide tutorale (Pour l'exercice de maître d'apprentissage de 230 euros par mois et par apprenti pour une durée maximale de 6 mois).

DES AIDES POUR LES COLLECTIVITES



Aide financière pour les collectivités et Etablissements publics (En cours de redéfinition par l'état pour 2026)

Le CNFPT finance les coûts de formation des apprentis. Les modalités en sont fixées par son conseil d'administration.

- Pour les contrats qui débuteront en 2025, le Conseil d'administration du CNFPT a fixé le cadre du financement des frais formation dans la limite des crédits budgétaires disponibles :
- 5000 contrats finançables
- Niveaux des diplômes finançables : **Niveaux 3, 4, 5**
- Référentiel de diplômes corrélés aux **37 métiers en tension identifiés**

Pour les **contrats signés en 2025, pour prétendre bénéficier d'un financement** des frais de formation d'un contrat d'apprentissage, les collectivités territoriales devront :

- **Participer obligatoirement au recensement des intentions de recrutement entre le 20 janvier et le 21 mars 2025, via la plateforme IEL du CNFPT ;**
- **Indiquer le ou les métiers en tensions,**
- **Indiquer le nombre de recrutement d'apprentis envisagés** parmi la liste des 37 métiers identifiés par le CNFPT.
- **Compléter le nombre d'ETP** inscrit au tableau des effectifs des emplois permanents

Comment procéder au recensement des intentions de recrutement d'apprentis ?

- En vous connectant depuis IEL (<https://inscription.cnfpt.fr/?gl=NjliOGJkMzI>) sur la plateforme apprentissage à partir du 20 janvier 2025.
- Pour vous accompagner : un outil d'aide à la saisie sera disponible dans la rubrique apprentissage du site cnfpt.fr

Informations concernant le CFAAD45



Frais de pension

Tarifs année scolaire 2025-2026

Le tarif appliquée dépend des revenus et de la composition du foyer. Sans inscription, le tarif 4 sera appliquée pour toute l'année scolaire

Tarifs exprimés par jour	TARIF 1	TARIF 2	TARIF 3	TARIF 4
Demi-pensionnaire	3,30€	4,00€	4,40€	5,00€
Interne	7,75€	9€	9,75€	10,85€
Interne externe	6,10€	7,35€	8,10€	9,20€

Enseignement

- > Les cours ont lieu du lundi matin 09h30 au vendredi 12h05. Les horaires de la semaine sont : 08h00 à 12h05 et 13h30 à 17h35
- > L'enseignement est gratuit.

Hébergement

- > Les jeunes gens et jeunes filles sont accueillis en qualité, d'externe, de 1/2 Pensionnaire (repas du midi), d'interne (tous les repas et les nuits), d'interne-externé (jeune externe prenant ses trois repas quotidiens au CFA)
- > L'hébergement se fait dans des chambres de quatre. Les apprentis ne sont pas hébergés pendant leur semaine en entreprise, sauf étude au cas par cas en fonction des places disponibles
- > Des appartements meublés de 35m² avec possibilité de co-location à 2, situés à cinq minutes à pied du CFA, sont également disponibles à la location à l'année scolaire moyennant 360 € mensuels, charges comprises (éligibles APL)



UN CFA MOTEUR ET PEPINIÈRE DE NOUVEAUX TALENTS



■ **Mise en valeur des gestes professionnels**

Chaque année le CFA accompagne des apprentis sur les différents concours d'excellence qui remportent des médailles.

- **« Un des Meilleurs apprentis de France » Espaces Verts**
- **Olympiades des Métiers en Horticulture**
- **Championnat de France de Coupe de Bois sportive**
- **Concours de reconnaissance des Végétaux,**
- **Concours « Je Filme le métier qui me plaît »**
- **CFA engagé sportivement**
- **CFA sportif** adhérent de l'Association Nationale de Développement du Sport en Apprentissage (**ANDSA**)
- **Accompagnement personnalisé en amont et en aval du parcours formatif pour apprentis et adultes**
- Accompagnement au placement en apprentissage et/ou dans l'emploi
- Médiation pédagogique
- Partenaire engagé de la formation Adulte qualifiante et certifiante (SST, PRAP, CERTIPHYTO, CAPa UC Paysage et Horticulture, permis tronçonneuse....)
- **Cérémonie annuelle de remise de diplômes**
- Mise à l'honneur des diplômés, de leur maître d'apprentissage et entreprise ou collectivité formatrice.

UN CFA OUVERT SUR LE MONDE



■ Echanges, Voyages et chantiers pédagogiques

- Participation à des chantiers et séjours professionnels sur le territoire
- Mobilisation de la Bourse Erasmus
- Implication dans le programme d'échanges européens et hors Europe
- Participation à des voyages pédagogiques ou stages à l'étranger. (Pologne, Portugal, Angleterre, Burkina-Faso, Slovénie, Maroc, Belgique...)

IMMERSION AU CFA AGRICOLE DE BELLEGARDE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberé
Égalité
Fraternité

**CENTRE DE FORMATION
D'APPRENTIS AGRICOLES
DU LOIRET - BELLEGARDE**

Tous les métiers mixtes

CFA
APPRENTISSAGE
AGRICOLE PUBLIC
BELLEGARDE



VIS MA VIE
d'Apprenti(e) au CFA

Une formation,
un métier...
Ma réussite

Paysage - Horticulture - Agroéquipement - Forêt - Agriculture -
Technico-commercial

Maraîchage - Pépinière - Élevage - Sylviculture

**DATES À CONVENIR
AVEC LE CFA**

Je réserve mon mini-stage
02.38.95.08.20

Pépinière de nouveaux talents !

C.F.A. Agricole du Loiret - 11 rue des Pervenches, 45270 - BELLEGARDE
Tél. : 02.38.95.08.20 - Fax : 02.38.90.28.26 - Email : cfa.loiret@educagri.fr
www.cfa-bellegarde.fr
Suivez-nous aussi sur     

RÉGION
CENTRE
VAL DE LOIRE



LE CFA Agricole de Bellegarde propose toute l'année son offre de Stage « VismaVie » d'Apprenti(e) au CFA.

Ce dispositif permet d'accueillir chaque candidat sur 1 ou 2 jours pour une immersion dans le quotidien de notre CFA, et ainsi bénéficier d'une approche concrète des formations et métiers envisagés.

Dates à convenir avec le CFA au 02 38 95 08 20

PORTE OUVERTES SUR RDV

Samedi 31 Janvier et Samedi 21 Mars (9H/17H)

Les mercredis 6 et 20 Mai, mercredis 3, 17 et 24 Juin (13H30/17H30)

Vous souhaitez candidater sur une formation au CFA Agricole de Bellegarde ?

Des RDV Individuels d'orientation, et d'entretien de recrutement vous sont proposés en présentiel et/ou en distanciel sur nos journées Portes Ouvertes.

➤ **2 ETAPES ESSENTIELLES pour vous pré-inscrire au CFA Agricole de Bellegarde sur www.cfa-bellegarde.fr**

▪ **Réserver votre RDV d'orientation et de recrutement via le formulaire en ligne**

IMPORTANT : Pour les candidats à Besoins Éducatifs particuliers ou nécessitant un accompagnement durant la formation. Vous devez prendre un RDV en complément du RDV relatif à la formation ; il est nécessaire pour échanger sur les différentes modalités d'accompagnement possibles.

▪ **Renseigner votre dossier de pré-inscription via le formulaire en ligne**

IMPORTANT : Pour que nous puissions étudier votre candidature, vous devrez obligatoirement convenir d'un RDV, renseigner le dossier d'inscription en ligne et y adjoindre les copies des bulletins des 2 dernières années, ainsi qu'un CV à jour.

Plus d'infos et prise de RDV sur www.cfa-bellegarde.fr



02 38 95 08 20

Découvrez, dès à présent, notre CFA et nos formations par une visite virtuelle sur notre chaîne YouTube !



RENCONTRONS-NOUS !

CONDUITE DE MACHINES AGRICOLES

COMMERCÉ

AGRICULTURE

PORTES OUVERTES 2026

Samedis 31 janvier / 21 mars | 9H-17H
Mercredis 6-20 mai / 3-17-24 juin | 13h30-17h30

FORÊT

CYNÉGÉTIQUE

HORTICULTURE

PAYSAGE

RDV INDIVIDUEL OBLIGATOIRE présentiel ou visioconférence
Formulaire d'inscription en ligne sur www.cfa-bellegarde.fr

RECRUTEMENT 2026 TOUTES FORMATIONS SUR RDV OBLIGATOIRE
Contactez-nous au 02 38 95 08 20 pour des stages d'immersion.

FORMATIONS PAR APPRENTISSAGE :
CAPa • BP Niv. 4 • BAC PRO • CS Niv. 4 • BTSA

CFA AGRICOLE DE BELLEGARDE

11 RUE DES PERVENCHES - 45270 BELLEGARDE - 02 38 95 08 20 - www.cfa-bellegarde.fr

OÙ NOUS RENCONTRER CETTE ANNÉE ?

SALONS

12-13-14 septembre | Fête de la Sange | Sully-sur-Loire
30 septembre | ApérOIP | Université Orléans
4 octobre | Studyrama | COMET Orléans
6 décembre | Salon de l'Etudiant | COMET Orléans

FORUMS DE L'ORIENTATION 2026
De la Région Centre-Val de Loire. RDV sur www.onisep.fr

4-5-6 février | 9h00-17h00 | COMET Orléans
Jeudi 12 février | 8h30 à 12h00 et de 13h45 à 18h00 | Gien
Vendredi 6 mars | 9h00-19h00 | Villemardier

REMISE DES DIPLOMES 2025
Vendredi 5 décembre - 18h00

CROSS DES CFA 2026
Sous l'égide de l'ANDSA

JOURNÉES PORTES OUVERTES 2026
Uniquement sur RDV

Samedi 31 janvier | 9h00-17h00
Samedi 21 mars | 9h00-17h00
Mercredi 6 et 20 mai | 13h30-17h30
Mercredi 3-17-24 juin | 13h30-17h30

FOIRE AUX ROSIERS DE BELLEGARDE 2026
Stand et animation - Stand CFA

Jeudi 2 avril de 11h00 à 16h00
Forêt domaniale d'Orléans - Belvédère des Caillettes - 45340 Nibelle

4-5-6 avril - WE de Pâques
Manche du Championnat de France de Coupe de Bois Sportive (CBS)

C.F.A.D. DU LOIRET - 11 rue des Pervenches 45270 BELLEGARDE - 02.38.95.08.20 - cfa.loiret@educagri.fr

LE CFA AGRICOLE DE BELLEGARDE PARTENAIRE APPRENTISSAGE DEPUIS PRES DE 50 ANS



QualiFormAgri

Le CFAAD de Bellegarde et le CFPPA du Chesnoy ont obtenu en novembre 2021 la double certification Qualiopi (RNQ) et Qualiformagri.

Cette étape atteste du sérieux et de l'investissement de nos centres à délivrer des formations dans le respects des Engagements de Service :

- Accueillir et informer les bénéficiaires
- Effectuer de l' Ingénierie permettant le développement des compétences
- Proposer des actions de formation en Formation Continue et en Apprentissage
- Proposer un accompagnement pour permettre la Valorisation des Acquis des Expériences (VAE)
- Préparer et aider à l'insertion professionnelle

Cette certification s'inscrit dans la démarche initiée par la loi du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».

À partir du 1er janvier 2022, elle est obligatoire pour pouvoir bénéficier d'un financement public ou mutualisé, via les OPCO, Pôle Emploi, les régions ...

Choisir notre organisme , doublement certifié, c'est avoir la certitude de recevoir une formation de qualité, avec une prise en charge financière.



Samedis
31 janvier
21 mars
de 09h00 à 17h00

Mercredis
6-20 mai
3-17-24 juin
de 13h30 à 17h30

Formations par apprentissage
CAPa•BP niv.4•BAC Pro
CS•BTSA

11 rue des Pervenches 45270 Bellegarde

cfa.loiret@educagri.fr

cfa-bellegarde.fr

2 Journées
0 Portes
Ouvertes
2 Toutes formations
6

Agriculture • Agroéquipement
Agronomie • Commerce
Cynégétique • Forêt
Horticulture • Paysage



Sur RDV

En présentiel ou
en visio-conférence

Contactez nous
02 38 95 08 20



www.cfa-bellegarde.fr

SUIVEZ-NOUS SUR



MERCI

INFORMATION et ORIENTATION CFA AGRICOLE DU LOIRET DE BELLEGARDE
GROUPE DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC DU LOIRET